

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1634

29 août 2006

SOMMAIRE

Baudes S.A., Luxembourg	78402	Luxembourg	78403
Baudes S.A., Luxembourg	78402	Lux Build Company, S.à r.l., Luxembourg	78423
Becastiën S.A., Luxembourg	78403	Meter Holding Corporation S.A., Luxembourg	78387
Blummemaart, S.à r.l., Bertrange	78385	O.W.I. Project S.A., Luxembourg	78402
Chauffage Al Esch S.A., Luxembourg	78396	OCM Luxembourg Real Estate Investments, S.à r.l., Luxembourg	78387
Cupola Holding S.A., Luxembourg	78396	Partinv S.A., Luxembourg	78386
Cupola Holding S.A., Luxembourg	78396	Pharos Real Estate Fund SCA, Sicaif, Luxembourg	78395
Delfin, S.à r.l., Luxembourg	78409	RE German Small Properties General Partners, S.à r.l., Luxembourg	78396
Easymar S.A., Luxembourg	78430	Robin Finance Holding S.A., Useldange	78387
Entreprise Ewen Victor et Fils, S.à r.l., Helmdange	78430	Salon Susi, S.à r.l., Ettelbruck	78423
Erco Investissements S.A., Luxembourg	78388	Sireo Immobilienfonds No. 5 Libero III, S.à r.l., Luxembourg	78389
Guarida S.A.H., Luxembourg	78389	Sivalence S.A.H., Luxembourg	78389
Hutchison Port Holdings (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	78429	Sweden Dia (Luxembourg) S.A., Luxembourg	78430
Immo MD S.A., Luxembourg	78386	Taxander Holding S.A., Luxembourg	78388
Immobilière Vauban S.A., Luxembourg	78386	TEG Holding S.A., Luxembourg	78389
Leggett & Platt Europe Finance S.C.S., Luxembourg	78396	Techniroute, S.à r.l., Luxembourg	78386
Leggett & Platt Luxembourg Finance Company, S.à r.l., Luxembourg	78403	Vending Investment I, S.à r.l., Luxembourg	78423
Leggett & Platt Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg	78403	Winston Holding S.A., Luxembourg	78389
		ZIT Consulting, S.à r.l., Luxembourg	78403

BLUMMEMAART, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8050 Bertrange, Centre Commercial La Belle Etoile.

R. C. Luxembourg B 68.891.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR09097, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour BLUMMEMAART, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(064579.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

IMMOBILIERE VAUBAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 84.633.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09828, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

R.J. Schol / P. van Baarle.

(064006.3/805/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

TECHNIROUTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 24, rue de Cessange.
R. C. Luxembourg B 42.521.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07324, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TECHNIROUTE, S.à r.l.

FIDUPLAN S.A.

Signature

(064066.3/752/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

IMMO MD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 84.983.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07341, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMMO MD S.A.

FIDUPLAN S.A.

Signature

(064069.3/752/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

PARTINV S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 89.047.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 9 mai 2006

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005:

Signataires catégorie A:

- Monsieur Claudio Galeazzi, entrepreneur, demeurant Via Pozzi 25, I-25013 Carpenedolo (Italie), Président;
- Monsieur Bruno Dossi, entrepreneur, demeurant Via G. Ciotti 118, I-25018 Montichiari (Italie).

Signataires catégorie B:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;
- Monsieur Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06481. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064090.3/534/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

METER HOLDING CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 93.040.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire tenue à Luxembourg en date du 20 juin 2006 que les résolutions suivantes ont été adoptées:

1. Le mandat des administrateurs suivants est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale:
 - Monsieur Philip Prescott, demeurant au 111, Strand, Londres, WC2R, OAG, Grande-Bretagne;
 - Monsieur Stef Oostvogels, né le 21 avril 1962 à Bruxelles (Belgique), demeurant au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
 - Madame Delphine Tempé, née le 15 février 1971 à Strasbourg (Nancy), demeurant au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
2. Le mandat du commissaire aux comptes suivant est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale:
 - KPMG AUDIT, S.à r.l., ayant son siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09429. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064080.3/1035/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

ROBIN FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8705 Useldange, 31, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 92.749.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 mai 2006

L'Assemblée confirme et renouvelle pour le terme de trois ans les mandats des administrateurs, à savoir:

- Monsieur Carlo Clasen, demeurant à L-1833 Luxembourg;
- Monsieur Paul Theisen, demeurant à L-8277 Holzem;
- Monsieur Hubert Clasen, demeurant à L-6773 Grevenmacher;
- Monsieur Pierre Welter, demeurant à L-2716 Luxembourg.

Le mandat de Madame Andrée Fischer n'est pas renouvelé suite à son décès en date du 2 août 2003.

L'Assemblée confirme et renouvelle pour le terme de trois ans le mandat du commissaire Monsieur Helmut Lehnert, demeurant à L-8705 Useldange.

Tous les mandats ci-dessus prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les résultats de l'exercice arrêté au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04426. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064081.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

OCM LUXEMBOURG REAL ESTATE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 532.500.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 97.474.

En date du 8 mai 2006, le gérant suivant a démissionné de son mandat de gérant de la société OCM LUXEMBOURG REAL ESTATE INVESTMENTS, S.à r.l.:

- Monsieur Jean Plant, avec adresse professionnelle au 31 ST, Floor Citypoint, EC2Y 9AW, Londres, Royaume-Uni.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08790. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064434.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

TAXANDER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 20.120.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 28 avril 2006

- Mademoiselle Corinne Bitterlich et Messieurs François Mesenburg, Jean-Robert Bartolini et Carlo Schlessner ne se représentent pas aux suffrages.

- Les sociétés LOUV, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, MADAS, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, et FINDI, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, sont nommées nouveaux Administrateurs pour une période statutaire de trois ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme avec siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de trois ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Fait à Luxembourg, le 28 avril 2006.

Certifié sincère et conforme

TAXANDER HOLDING S.A.

MADAS, S.à r.l. / LOUV, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2006, réf. LSO-BR01927. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054164.03/795/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

ERCO INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 84.886.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue en session extraordinaire à Luxembourg, le 19 juin 2006 à 17 heures

Résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 124, boulevard de La Pétrusse à L-2330 Luxembourg avec effet immédiat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission de M. Patrice Gozillon, comme Administrateur et Délégué à la gestion journalière.

L'Assemblée Générale décide dans le cadre des élections statutaires de procéder au renouvellement des mandats des administrateurs comme suit:

1. M. Stephan Le Goueff, avocat, né le 14 décembre 1958 à Montréal, Canada, demeurant à L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse;

2. M. Philippe Sautreaux, consultant, né le 18 janvier 1962 à Besançon, France, demeurant à F-57100 Thionville, 5, Chemin du Colombier;

3. Mme Sabine Perrier, employée privée, née le 22 avril 1959 à Thionville, France, demeurant à F-57100 Thionville, 5, Chemin du Colombier.

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE REUTER & HUBERTY, S.à r.l., (anc. FIDUCIAIRE REUTER WAGNER & ASSOCIES, S.à r.l.), R.C.S Luxembourg, B N° 58.155, 134, route d'Arlon, B.P. 18, L-8001 Strassen.

Les mandats des administrateurs et du commissaire feront l'objet d'un renouvellement lors de l'assemblée statutaire de 2012 qui approuvera les comptes clos au 31 décembre 2011.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

S. Perrier

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07290. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064116.3/1053/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

TEG HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 100.839.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00374, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(064955.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

SIVALENCE, Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 18.124.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00370, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(064957.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

WINSTON HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 33.127.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00363, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(064960.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

GUARIDA, Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 82.635.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS01132, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(064962.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 5 LIBERO III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R. C. Luxembourg B 117.436.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-seventh of June.
Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 5 SICAV, a company incorporated and organised under the laws of Luxembourg with its registered office is at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg,
represented by Mr Jean-Claude Michels, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal on June 26, 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée).

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. Hereby is formed under the name of SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 5 LIBERO III, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The board of managers is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its unitholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 3. Corporate Objectives. The Company's object is to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may further use its funds for the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as for any other operations relating to real estate. In particular, the Company may have direct or indirect shareholdings in companies and participations in limited partnerships or other legal entities in whatever form and based in Luxembourg or abroad, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate, including real estate located abroad.

The Company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect unitholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»).

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any directors or officers of the Company, or any of the Connected Companies and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law; it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies, as amended from time to time.

Art. 4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II.- Capital, Units

Art. 5. Corporate Capital. The unit capital is fixed at thirty-five thousand Euro (EUR 35,000.-), represented by three hundred fifty (350) units of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

Art. 6. Capital Amendment. The capital may be changed at any time by a decision of the single unitholder (where there is only one unitholder) or by a decision of the unitholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 7. Distribution Right of Units. Each unit entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

Art. 8. Units Indivisibility. Towards the Company, the Company's units are indivisible, since only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of Units. In case of a single unitholder, the Company's units held by the single unitholder are freely transferable.

In the case of plurality of unitholders, the units held by each unitholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Each unitholder agrees that it will not pledge or grant a security interest in any of units without the prior consent of the majority of the unitholders owning at least three-quarters of the Company's unit capital.

Chapter III.- Management

Art. 10. Management. A board of managers composed of at least three members manages the Company. The managers need not to be unitholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of unitholders holding a majority of votes.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Written resolutions of the board of managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the members of the board of managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by mail, fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the board of managers' meetings, physically held.

Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

Art. 11. Powers of the manager. In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of unitholders fall within the competence of the board of managers. The board of managers, may, in particular, enter into investment advisory agreements and administration agreements such as e.g. real estate agent or property management agreements.

Art. 12. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of any member of the board of managers.

Art. 13. Sub-Delegation and Agent of the manager. Any members of the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

Any members of the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 14. Remuneration of the manager. The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 15. Liabilities of the Manager. The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Chapter IV.- General meeting of unitholders

Art. 16. Powers of the General Meeting of Unitholder(s). The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders' meeting.

In case of a plurality of unitholders, each unitholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of units, which he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding.

A unitholder may act at any general meeting of unitholders by appointing (or, if the unitholder is a legal entity, its legal representative(s)) in writing or by telefax, cable, telegram, telex, email as his proxy another person who need not be a unitholder himself.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders owning more than half of the unit capital. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the unitholders owning at least three-quarters of the Company's unit capital, subject to the provisions of the Law.

Chapter V.- Business year, Balance sheet

Art. 17. Business Year. The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each unitholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Allocation and Distribution of the Profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital.

The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to his/their unitholding in the Company.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 19. Causes of Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders.

Art. 20. Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholders who shall determine their powers and remuneration.

A sole unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on 31st December 2006.

Subscription - Payment

All the three hundred fifty (350) units representing the entire capital have been entirely subscribed by SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 5 SICAV, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of thirty-five thousand Euro (EUR 35,000.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand five hundred Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined period:

a. Mr Wolfgang A. Baertz, Senior Consultant, L-8123 Bridel, Luxembourg;

b. Mr Detlef Niezgodka, Senior Consultant, SIREO, D-50259 Pulheim, Germany;

c. Dr. Bernd Wieberneit, Executive Director, SIREO REAL ESTATE, GmbH, D-63150 Heusenstamm, Germany;

d. Dr. Hilmar Friedrich-Rust, Senior Consultant, SIREO, D-61476 Kronberg, Germany;

e. Mr Jost-Albrecht Nies, Head of Institutional Clients, SIM SIREO INVESTMENT MANAGEMENT, S.à r.l., L-1246 Luxembourg;

f. Dr. Rolf Sutter, Laan van Ypenhof 164, NL-3062 ZN Rotterdam, The Netherlands.

In accordance with article 12 of the Articles, the Company shall be bound by the sole signature of any member of the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

3) DELOITTE S.A., société anonyme, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Luxembourg, is appointed as auditor of the Company for an undetermined period of time.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 5 SICAV, une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg,

représentée par Monsieur Jean-Claude Michels, avocat, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 26 juin 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er}.- Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Par la présente, il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 5 LIBERO III, S.à r.l., qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil de gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la Ville du siège statutaire.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant de la même manière que pour une modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie entre autres de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société peut également utiliser ses fonds en vue de l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes autres opérations ayant trait à l'immobilier. En particulier, la Société peut détenir directement ou indirectement des actions dans des sociétés et des participations dans des sociétés à responsabilité limitée (limited partnership) ou toutes autres entités juridiques quelle que soit leur forme et basés soit Luxembourg ou à l'étranger ayant pour objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers, y compris de biens immobiliers situés à l'étranger.

La Société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les «Sociétés Apparentées») et chacune une «Société Apparentée»;

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières telle que modifiée de temps à autre.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II.- Capital, Parts

Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-), représenté par trois cent cinquante (350) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 6. Modification du Capital. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Art. 7. Droit de Distribution des Parts. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 8. Indivisibilité des Parts. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Transfert des parts. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Chaque associé s'engage à ne pas mettre en gage ou conférer des garanties sur les parts qu'il détient sans le consentement préalable de la majorité des associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Chapitre III.- Gérance

Art. 10. Gérance. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins trois membres. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du conseil de gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre.

L'utilisation de la vidéoconférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Des résolutions du conseil de gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les membres du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du conseil de gérance physiquement tenue.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail, télégramme ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Art. 11. Pouvoirs du Gérant. Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut, en particulier, conclure des contrats de conseil en investissement et des contrats d'administration, par exemple des real estate agent's agreements et des property management agreements.

Art. 12. Représentation de la Société. La Société est valablement engagée par la seule signature d'un des membres du conseil de gérance.

Art. 13. Sub-délégation et Agent du Gérant. Tout membre du conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout membre du conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 14. Rémunération du Gérant. Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 15. Responsabilités du Gérant. Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Chapitre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 16. Pouvoirs de l'Assemblée Générale de l'Associé (des Associés). L'associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui.

Un associé est autorisé à se faire représenter à toute assemblée des associés par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être associé lui-même, pour autant que ce dernier ait été nommé à cet égard par une procuration écrite, par fax, câble, télégramme ou par e-mail.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Chapitre V.- Exercice social, Comptes annuels

Art. 17. Exercice Social. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 18. Réserve Légale et Distribution du Bénéfice. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 19. Causes de Dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son associé unique ou de l'un des associés.

Art. 20. Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation, en prenant personnellement en charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Chapitre VII.- Loi applicable

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

Les trois cent cinquante (350) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 5 SICAV, prénommée, et intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille cinq cents euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

- Monsieur Wolfgang A. Baertz, Senior Consultant, L-8123 Bridel, Luxembourg;
- Monsieur Detlef Niezgodka, Senior Consultant, SIREO, D-50259 Pulheim, Allemagne;
- Dr. Bernd Wieberneit, Executive Director, SIREO REAL ESTATE, GmbH, D-63150 Heusenstamm, Allemagne;
- Dr. Hilmar Friedrich-Rust, Senior Consultant, SIREO, D-61476 Kronberg, Allemagne;
- Monsieur Jost-Albrecht Nies, Head of Institutional Clients, SIM SIREO INVESTMENT MANAGEMENT, S.à r.l., L-1246 Luxembourg;
- Dr. Rolf Sutter, Laan van Ypenhof 164, NL-3062 ZN Rotterdam, Pays-Bas.

Conformément à l'article 12 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature d'un des membres du conseil de gérance.

2) Le siège social de la Société est établi au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

3) DELOITTE S.A., société anonyme, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Luxembourg est désignée comme étant réviseur d'entreprises de la Société pour une période illimitée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.C. Michels, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 juin 2006, vol. 905, fol. 27, case 6. – Reçu 350 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 juillet 2006.

J.-J. Wagner.

(065755.3/239/362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

PHAROS REAL ESTATE FUND SCA, Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 106.059.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires le 20 avril 2006

En date du 20 avril 2006, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler le mandat de Réviseur d'Entreprises de DELOITTE S.A. pour une période d'un an venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale de 2007.

Luxembourg, le 16 juin 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PHAROS REAL ESTATE FUND

FORTIS BANQUE LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09179. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064529.3/984/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

CUPOLA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1832 Luxembourg, 10, rue Jean Jacoby.
R. C. Luxembourg B 41.532.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS00670, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2006.

Signature.

(064827.3/603/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

CUPOLA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1832 Luxembourg, 10, rue Jean Jacoby.
R. C. Luxembourg B 41.532.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS00667, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2006.

Signature.

(064828.3/603/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

CHAUFFAGE AL ESCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1278 Luxembourg, 5, rue Tony Bourg.
R. C. Luxembourg B 46.302.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07132, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2006.

M. Marchand.

(064834.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

LEGGETT & PLATT EUROPE FINANCE S.C.S., Société en commandite simple.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 102.615.

Le bilan au 30 novembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS00565, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Signature

Un mandataire

(064859.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

RE GERMAN SMALL PROPERTIES GENERAL PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 117.415.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twentieth day of June.

Before Us, Maître Marc Lecuit, notary residing in Redange-sur-Attert, acting in replacement of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

RUTLEY EUROPEAN PROPERTY HOLDINGS, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 113.738,

here represented by Mr Marco Dijkerman, private employee, residing professionally in Luxembourg, pursuant to a proxy dated on June 19, 2006, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company RE GERMAN SMALL PROPERTIES GENERAL PARTNERS, S.à r.l. («société à responsabilité limitée»), which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée), with the name RE GERMAN SMALL PROPERTIES GENERAL PARTNERS, S.à r.l. (the «Company»), is hereby formed by the appearing parties and

all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of debt instruments and convertible debt instruments.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company can hold or invest in, directly or indirectly, real estate properties both in Luxembourg and abroad.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (25.- EUR) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A manager (s) and class B manager (s), one of the class B managers being a Luxembourg resident. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote. In the event that the general meeting of shareholders of the Company has appointed class A managers and class B managers, a manager of a give class may only be represented by a manager of the same class.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of two managers, one of whom shall be a class A manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager or by any two of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

Art. 8. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions.

He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company. Meetings of shareholders shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written circular resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital present or represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of these articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three-quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2006.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179(2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription - Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up all the five hundred (500) shares, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is as of now available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand Euro (2,000.- EUR).

Extraordinary general meeting

The shareholders have forthwith taken immediately and unanimously the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at:

L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

2. The shareholders have resolved to appoint for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company as manager:

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., with its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy. L-1855 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 41.471.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with Us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt juin.

Par-devant, Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

RUTLEY EUROPEAN PROPERTY HOLDINGS, S.à r.l., une société créée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin, et enregistrée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 113.738,

ici représentée par Monsieur Marco Dijkerman, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 19 juin 2006, laquelle sera enregistrée avec le présent acte.

La partie comparante, ès qualités qu'elle agit, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée RE GERMAN SMALL PROPERTIES GENERAL PARTNERS, S.à r.l. qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associées, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de RE GERMAN SMALL PROPERTIES GENERAL PARTNERS, S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'instruments de dette ou instruments convertibles de dette.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris vers le haut et sur le coté), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut détenir ou investir, directement ou indirectement, dans des biens immobiliers tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de ses objets.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir un ou des gérant(s) de la classe A et un ou des gérant(s) de la classe B, l'un des gérants de la classe B devant être un résident luxembourgeois. Toute classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter. Au cas où l'assemblée générale des associés de la Société a nommé des gérants de la classe A et des gérants de la classe B, un gérant d'une classe déterminée ne peut être représenté que par un gérant de la même classe.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Toutefois, au cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des gérants incluant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut aussi, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, peuvent être certifiées comme faisant foi et un extrait peut être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par le gérant unique, s'il n'y a qu'un seul gérant ou par deux gérants, ou s'il existe des classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des associés par un mandataire spécial.

Art. 10. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (selon le cas) représente l'entière des associés de la Société. Les assemblées des associés ont lieu au Grand-Duché de Luxembourg.

Les assemblées sont convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires écrites, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou si les conditions de majorité sont remplies, à la date y précisée). Des résolutions écrites unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital présente ou représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des présents statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année à la date de la fin de l'année sociale le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par une décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, qui peuvent mais ne doivent pas être associés, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré toutes les cinq cents (500) parts sociales de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société. Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa constitution sont évaluées à environ deux mille euros (2.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

2. Les associés ont décidé de nommer pour une durée indéterminée, sous réserve des statuts de la Société comme gérant de la société:

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 41.471.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Dijkerman, M. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2006, vol. 153S, fol. 99, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

G. Lecuit.

(065261.3/220/348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

BAUDES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1832 Luxembourg, 10, rue Jean Jacoby.

R. C. Luxembourg B 68.540.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS00654, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2006.

Signature.

(064839.3/603/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

BAUDES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1832 Luxembourg, 10, rue Jean Jacoby.

R. C. Luxembourg B 68.540.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS00658, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2006.

Signature.

(064837.3/603/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

O.W.I. PROJECT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 104.220.

Extrait de la résolution prise lors de l'assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2006

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- Monsieur John Seil (Président);
- Monsieur Reno Maurizio Tonelli;
- Monsieur Pierre Lentz.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Luxembourg, le 15 juin 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08378. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064088.3/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

LEGGETT & PLATT LUXEMBOURG FINANCE COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.400,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 99.173.

Le bilan au 30 novembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS00564, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Signature

Un mandataire

(064861.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

LEGGETT & PLATT LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 342.694.000,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 102.128.

Le bilan au 30 novembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS00562, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Signature

Un mandataire

(064863.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

ZIT CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 149, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 80.244.

Le bilan du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09831, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(064881.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

BECASTIËN S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 117.430.

STATUTES

In the year two thousand six, on the nineteenth day of June.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared the following:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., a Luxembourg société anonyme with registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, represented by Ms Habiba Boughaba, Attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on June 19, 2006;

and

2. TCG GESTION S.A., a Luxembourg société anonyme with registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, represented by Ms Habiba Boughaba, Attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on June 19, 2006.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated above, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of BECASTIËN S.A. (the Company).

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors. If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of

the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the Company is to hold participations (in any form whatsoever), in any other Luxembourg or foreign company, the control, the management, as well as the development of these participations.

The Company may acquire any securities or rights in other corporations by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any other manner, and may participate in the establishment, development and control of any other corporations or enterprises or provide assistance in whatever manner.

The Company may also acquire and develop patents and connected licences, or invest in real estate.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the Company is fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) represented by one thousand (1,000) shares with a par value of thirty-one Euro (EUR 31) each.

The authorised capital of the Company is fixed at three hundred and ten thousand Euro (EUR 310,000) to be divided into ten thousand (10,000) shares with a par value of thirty-one Euro (EUR 31) each.

The authorized and subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

The board of directors may, during a period of five years from the date of publication of the present articles increase the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increase may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, as the board of directors shall determine.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

The board of directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

The board of directors is specifically authorized to make such issues, without reserving for the then existing shareholders, a preferential right to subscribe for the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase in the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article will be adapted to this modification.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III.- Management

Art. 6. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 8. The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The Company shall be bound in all circumstances by the joint signature of an A director and a B director, or by the sole signature of an A director, or by the sole signature of a B director for all matters not exceeding seven thousand and five hundred Euro (EUR 7,500), or by the managing director provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the Company, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the Company, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders. Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a prior authorization of the general meeting.

Art. 11. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The Company shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be reelected and removed at any time.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the second Wednesday of June at 10.00 a.m. and the first time in the year 2007. If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year with the exception of the first accounting year which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st December 2006.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the Company, the credit balance represents the net profits of the Company. Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the Company, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the Company (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription and payment

The shares have been subscribed to as follows:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.	999 shares
2. TCG GESTION S.A., prenamed	1 share
Total	1,000 shares

The subscribed capital has been fully paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) as was certified to the notary executing this deed.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately EUR 2,000.

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.

2.- The following persons have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2012:

a) Ms Anela Cassandra Buis, company manager, born on February 11, 1967 in Den Helder, The Netherlands, residing at Nerviersstraat 4, Antwerpen, Belgium, is appointed as Director A;

b) LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prequalified, is appointed as Director B;

c) TCG GESTION S.A., prequalified, is appointed as Director B.

3.- The following person has been appointed as statutory auditor, its term of office expiring at the General Meeting of the year 2012:

S.à r.l. AACO, represented by Mr Stéphane Weyders, 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

4.- The registered office of the company is established in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

5.- The board of directors is authorized to delegate the daily management of the Company as well as the representation concerning the daily management to Ms Anela Cassandra Buis, prenamed.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., société anonyme, avec siège social sis à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller,

ici représentée par M^e Habiba Boughaba, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 19 juin 2006;

et

2. TCG GESTION S.A., société anonyme, avec siège social sis à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, ici représentée par M^e Habiba Boughaba, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 19 juin 2006.

Lesdites procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, agissant ès qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BECASTIËN S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours.

Elle peut en outre faire l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes et acquérir des biens immobiliers.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31) chacune.

Le capital autorisé est fixé à trois cent dix mille euros (EUR 310.000) représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur A et d'un administrateur B, ou par la signature unique d'un administrateur A, ou par la signature unique d'un administrateur B pour toutes les matières n'excédant pas sept mille cinq cents euros (EUR 7.500), ou encore par la signature unique d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mercredi du mois de juin à 10.00 heures, et pour la première fois en 2007.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2006.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, après déduction des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.	999 actions
2. TCG GESTION S.A.	1 action
Total	1.000 actions

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 100% de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ EUR 2.000.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelées aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2012:
 - a) Mademoiselle Anela Cassandra Buis, gérante de société, née le 11 février 1967 à Den Helder, Pays-Bas, demeurant à Nerviersstraat 4, Anvers, Belgique, est nommée aux fonctions d'administrateur A;
 - b) LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, est nommée aux fonctions d'administrateur B;
 - c) TCG GESTION S.A., préqualifiée, est nommée aux fonctions d'administrateur B.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2012: S.à r.l. AACO, représentée par M. Stéphane Weyders, 28, rue Michel Rodange à L-2430 Luxembourg.
- 4.- Le siège social de la société est fixé à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
- 5.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à Mademoiselle Anela Cassandra Buis, préqualifiée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Boughaba, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 21 juin 2006, vol. 437, fol. 22, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 juillet 2006.

H. Hellinckx.

(065691.3/242/326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

DELFIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 117.420.

—
STATUTES

In the year two thousand six, on the twenty-ninth day of June.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

- I. Mr Claudio Del Vecchio, company manager, residing at 393 Mill River Road, 11771 Muttontown, New York, USA,
- II. Ms Marisa Del Vecchio, company manager, residing at Via Monte Brianzo n. 16, Rome, Italy,
- III. Ms Paola Del Vecchio, company manager, residing at Vicolo Narae n. 10, Agordo (BL), Italy,
- IV. Mr Leonardo Maria Del Vecchio, company manager, residing at Via Brennero n. 1, Milan, Italy,
- V. Mr Luca Del Vecchio, company manager, residing at Via Cantù n. 2, Milan, Italy,
- VI. Mr Clemente Del Vecchio, company manager, residing at Via Cantù n. 2, Milan, Italy (collectively referred to as the Bare Owners and individually as a Bare Owner),
- VII. Mr Leonardo Del Vecchio, company manager, residing at Apt 1003, 199 Knightsbridge, London SW7 1HR (the Usufruct Holder, and together with the Bare Owners, the Quotaholders),
all here represented by Ms Katarzyna Kuszewska, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of seven proxies given on June 27, 2006.

Such proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. The Quotaholders are the only quotaholders of DELFIN, S.r.l., a company incorporated and organized under the laws of Italy, having its registered office at Via Cantù n. 2, Milan, Italy, registered with the trade register of Milan, under number 00894890250 (the Company), with an issued capital of five hundred twenty million nine hundred twenty-nine thousand nine hundred fifty Euro (EUR 520,929,950), represented by six (6) quotas without nominal value and in the aggregate amount of eighty-five million three hundred seventy thousand Euro (EUR 85,370,000) each (the Children Quotas) and one (1) quota without nominal value and in the aggregate amount of eight million seven hundred and nine thousand nine hundred fifty Euro (EUR 8,709,950) (the Parent Quota).

Each of the Bare Owners is the bare owner of one (1) Children Quota. The Usufruct Holder is the full owner of the Parent Quota and has a right of usufruct over all of the Children Quotas and is therefore entitled to exercise any voting rights attached thereto.

II. That by resolution validly adopted by the quotaholders of the Company in Italy on June 29, 2006, acting in accordance with the articles of association of the Company, the Company resolved to transfer its statutory seat and principal establishment from Milan, Italy to the city of Luxembourg as from June 29, 2006 without the Company being dissolved but on the contrary with corporate continuance. All formalities required under the laws of Italy to give effect to that resolution have been duly performed; a copy of said resolution shall remain annexed to the present deed.

III. That it results from the interim balance sheet of the Company dated May 31, 2006 and a declaration by the sole manager of the Company stating that the net worth of the Company as per the date hereof, is six billion six hundred seventeen million five hundred twenty-six thousand nine hundred thirty-five Euro (EUR 6,617,526,935), that, as of the date hereof, the net assets of the Company correspond at least to the value of the share capital of the Company, a copy of such balance sheet and declaration, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

IV. The agenda of the meeting is the following:

1. transfer of the statutory seat and principal establishment of the Company from Milan, Italy to the city of Luxembourg as from June 29, 2006, without the Company being dissolved but on the contrary with corporate continuance;
2. adoption by the Company of the legal form of a private limited liability Company (*société à responsabilité limitée*) with the name DELFIN, S.à r.l. and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the statutory seat and principal establishment of the Company to the city of Luxembourg;
3. conversion of the existing quotas without nominal value of the Company into new ordinary shares and new Class A redeemable preferred equity stock certificate shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, having the rights and obligations attached thereto following the restatement of the Company's articles of association;
4. amendment and restatement of the Company's articles of association so as to conform them to the laws of Luxembourg, as a consequence of the Company's acceptance of the Luxembourg nationality as specified in item 2. above;
5. acceptance of the resignation of Mr Leonardo del Vecchio as manager of the Company and vote of discharge and appointment of Mr Leonardo del Vecchio as A manager and Mr Patrice Gallasin, Mr Roeland Pels and Mr Bart Zech as B managers for an unlimited duration;
6. establishment of the registered office and principal establishment of the Company at L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès;
7. miscellaneous.

Thereupon, the appearing parties, represented as stated here above, requested the notary to record that:

First resolution

The meeting resolves to transfer the statutory seat and principal establishment of the Company from Milan, Italy to the city of Luxembourg as from June 29, 2006, without the Company being dissolved but on the contrary with corporate continuance.

Second resolution

The meeting resolves that the Company adopts the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name DELFIN, S.à r.l., accepts the Luxembourg nationality and shall as from the date of the present deed be subject to the laws of Luxembourg.

Third resolution

The meeting resolves to convert the existing Children Quotas and Parent Quota of the Company into two new classes of shares which are hereby created:

- twenty million thirty-seven thousand one hundred ninety-eight (20,037,198) new ordinary shares, and
- eight hundred thousand (800,000) new Class A redeemable preferred equity stock certificate shares, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, having the rights and obligations attached thereto following the restatement of the Company's articles of association, and allocated as follows:

I. Claudio Del Vecchio

- three million two hundred eighty-three thousand six hundred ninety-six (3,283,696) ordinary shares, and
- one hundred thirty-one thousand one hundred and four (131,104) Class A redeemable preferred equity stock certificate shares.

II. Marisa Del Vecchio

- three million two hundred eighty-three thousand six hundred ninety-six (3,283,696) ordinary shares, and
- one hundred thirty-one thousand one hundred and four (131,104) Class A redeemable preferred equity stock certificate shares.

III. Paola Del Vecchio

- three million two hundred eighty-three thousand six hundred ninety-six (3,283,696) ordinary shares, and
- one hundred thirty-one thousand one hundred and four (131,104) Class A redeemable preferred equity stock certificate shares.

IV. Leonardo Maria Del Vecchio

- three million two hundred eighty-three thousand six hundred ninety-six (3,283,696) ordinary shares, and
- one hundred thirty-one thousand one hundred and four (131,104) Class A redeemable preferred equity stock certificate shares.

V. Luca Del Vecchio

- three million two hundred eighty-three thousand six hundred ninety-six (3,283,696) ordinary shares, and
- one hundred thirty-one thousand one hundred and four (131,104) Class A redeemable preferred equity stock certificate shares.

VI. Clemente Del Vecchio

- three million two hundred eighty-three thousand six hundred ninety-six (3,283,696) ordinary shares, and
- one hundred thirty-one thousand one hundred and four (131,104) Class A redeemable preferred equity stock certificate shares.

VII. Leonardo Del Vecchio

- three hundred thirty-five thousand twenty-two (335,022) ordinary shares, and
- thirteen thousand three hundred seventy-six (13,376) Class A redeemable preferred equity stock certificate shares.

Fourth resolution

The meeting resolves to amend and restate the articles of association of the Company so as to conform them to Luxembourg law.

The restated articles of association of the Company will read as follows:

«I. Form - Name - Registered office - Object - Duration**Art. 1. Form - Name**

There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name DELFIN, S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by these Articles.

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single Shareholder or the general meeting of Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circum-

stances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the Shareholders.

II. Corporate capital

Art. 5. Corporate Capital

5.1. The Company's corporate capital is represented by twenty million thirty-seven thousand one hundred ninety-eight (20,037,198) ordinary shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each (the Ordinary Shares), all subscribed and fully paid-up. The holder(s) of Ordinary Shares are hereinafter individually referred to as an Ordinary Shareholder and collectively to as the Ordinary Shareholders.

5.2. The Company's corporate capital is also represented by eight hundred thousand (800,000) Class A preferred equity stock certificate shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each (the PESCS), which are redeemable in accordance with these Articles. The holder(s) of PESCS are hereinafter individually referred to as a PESCS Shareholder and collectively to as the PESCS Shareholders.

5.3. The entire corporate capital thus amounts to five hundred twenty million nine hundred twenty-nine thousand nine hundred fifty Euro (EUR 520,929,950).

5.4. The corporate capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single Shareholder (who can either be a PESCS Shareholder or an Ordinary Shareholder or both) or, as the case may be, by the general meeting of Shareholders of the Company, composed of the PESCS Shareholders and the Ordinary Shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles. In case a PESCS Shareholder is also an Ordinary Shareholder, he counts as one Shareholder of the Company for the quorum requirements set forth by law.

General - Acquisition or redemption by the Company of Ordinary Shares and PESCS

5.5. The Company may acquire or redeem its Ordinary Shares and PESCS to the extent permitted by these Articles on the basis of amounts available for distribution in accordance with article 17.3.

Mandatory redemption or acquisition of the PESCS by the Company

5.6. To the extent permissible by law, on 2055 the Company must redeem or acquire all (but not some) of the PESCS remaining on issue on that date.

Optional redemption of the PESCS by the Company

5.7. Subject to article 5.8., the Company may redeem the PESCS with at least 6 calendar days prior written notice to each PESCS Shareholder, setting out the proposed redemption date (which must be a Business Day) and the redemption consideration including reasonable detail of calculations as against the requirements of article 5.8. (as the case may be).

Consideration payable to PESCS Shareholder(s) on redemption or acquisition

5.8. The PESCS Shareholder(s), in consideration of a redemption or acquisition of their PESCS by the Company under article 5.6. or article 5.7., shall be entitled to receive an amount (either in cash or in kind) equal to the sum of:

- (a) the PESCS Investment Amount; and
- (b) the PESCS Return Entitlement; less
- (c) any dividends declared but not yet paid to the PESCS Shareholder(s) on the date the PESCS are redeemed or acquired by the Company under article 5.6. or article 5.7.

Art. 6. Indivisibility and transfer of Ordinary Shares

6.1. Towards the Company, the Company's Ordinary Shares are indivisible, since only one owner is admitted per ordinary share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In the event of the creation of an usufruct over the Ordinary Shares, any voting rights attached to such Ordinary Shares shall be exercised by the holder of the right of usufruct to the exclusion of the holder of the underlying legal ownership title.

6.2. Ordinary Shares are freely transferable among Shareholders of the Company, thus among PESCS Shareholders and Ordinary Shareholders, or, if there is no more than one Shareholder in the Company (who can either be a PESCS Shareholder or an Ordinary Shareholder or both), to third parties.

In case of plurality of Shareholders of the Company, the transfer of Ordinary Shares to either non-Ordinary Shareholders or/and non PESCS Shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of Shareholders of the Company (composed of the PESCS Shareholders and the Ordinary Shareholders), representing at least three-quarters of the corporate capital of the Company.

An Ordinary Share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

Art. 7. Indivisibility and transfer of PESCS

7.1. Towards the Company, the Company's PESCS are indivisible, since only one owner is admitted per PESCS. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In the event of the creation of an usufruct over the PESCS, any voting rights attached to such PESCS shall be exercised by the holder of the right of usufruct to the exclusion of the holder of the underlying legal ownership title.

7.2. PESCS are freely transferable among Shareholders of the Company, thus among PESCS Shareholders and Ordinary Shareholders or, if there is no more than one Shareholder in the Company (who can either be a PESCS Shareholder or an Ordinary Shareholder or both), to third parties.

In case of plurality of Shareholders of the Company, the transfer of PESCS to either non-Ordinary Shareholders or/and non PESCS Shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of Shareholders of the Company (composed of the PESCS Shareholders and the Ordinary Shareholders), representing at least three-quarters of the corporate capital of the Company.

A PESCS transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

Art. 8. Shareholders' register

A register of the Shareholders of the Company will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each Shareholder who so requests.

III. Management - Representation

Art. 9. Board of managers

9.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single Shareholder of the Company (who can either be a PESCS Shareholder or an Ordinary Shareholder or both) or the general meeting of Shareholders of the Company (composed of the PESCS Shareholders and the Ordinary Shareholders), which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers of at least three members and not exceeding seven members and composed of A managers and B managers. The manager(s) need not to be Shareholder(s) of the Company.

9.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 10. Powers of the board of managers

10.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the single Shareholder (who can either be a PESCS Shareholder or an Ordinary Shareholder or both) or the general meeting of Shareholders of the Company (composed of the PESCS Shareholders and the Ordinary Shareholders) fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

10.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either Shareholders of the Company (be it PESCS Shareholders or Ordinary Shareholders or both) or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any A manager acting jointly with any B manager of the Company.

Art. 11. Procedure

11.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

11.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

11.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

11.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

11.5. The board of managers can validly deliberate and act only if at least one A manager and one B manager are present or represented (in person or by proxy). Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

11.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

11.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 12. Representation

The Company shall be bound towards third parties by the sole signature of any manager of the Company with respect to transactions not exceeding a commitment of ten thousand Euro (EUR 10,000) and by the joint signature of any A manager and any B manager of the Company for transactions exceeding a commitment of ten thousand Euro (EUR 10,000) or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 10.2. of these Articles.

Art. 13. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 14. Powers and voting rights

14.1. The single Shareholder (who can either be a PESCS Shareholder or an Ordinary Shareholder or both) assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of Shareholders of the Company.

14.2. Each Shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

14.3. Each Shareholder may appoint any person or entity as his/her/its attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him/her/it at the general meetings of Shareholders of the Company.

Art. 15. Form - Quorum - Majority

15.1. If there are not more than twenty-five Shareholders of the Company (it being said that in case a person or entity is a PESCS Shareholder and an Ordinary Shareholder, this person or entity counts for one Shareholder of the Company), the decisions of the Shareholders of the Company may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the Shareholders of the Company (both the PESCS Shareholders and the Ordinary Shareholders) in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The Shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the Shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

15.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by Shareholders of the Company owning more than half of the corporate capital.

15.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's corporate capital.

15.4. In case a PESCS Shareholder is also an Ordinary Shareholder, he counts as one Shareholder of the Company for the quorum requirements set forth by law.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Definitions

Art. 16. Accounting Year

16.1. The accounting year of the Company shall begin on the thirtieth of June of each year and end on the twenty-ninth of June of each year.

16.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

16.3. Each Shareholder (who can either be a PESCS Shareholder or an Ordinary Shareholder or both) may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. Profit and Loss

General

17.1. The Company shall maintain:

- (a) a legal reserve account (the Legal Reserve Account);
 - (b) a PESCS profit account (the PESCS Profit Account); and
 - (c) a general profit account (the General Profit Account) (which is not a PESCS Profit Account);
- all to be kept in Euro (EUR).

Allocation of Losses

17.2. Any losses appearing from the profit and loss account adopted by the general meeting of Shareholders of the Company (composed of the PESCS Shareholders and the Ordinary Shareholders) shall be allocated as follows:

- (a) first, to the General Profit Account, if and to the extent this account shows a positive amount;
- (b) second, the balance after the allocation pursuant to paragraph (a) above, if any, to the PESCS Profit Account, if and to the extent this account shows a positive amount; and
- (c) third, the balance after the allocation pursuant to paragraphs (a) and (b) above, if any, to the General Profit Account.

Allocation of Profits

17.3. Each financial year, all of the profit distributable by law shown in the annual accounts of the Company, which, for the avoidance of doubt, include the PESCS Return Entitlement, must be:

- (i) first, aggregated with the sum of the PESCS Return Entitlements, for prior PESCS Return Periods which have remained undistributed; and
- (ii) thereafter, the total of such sums (the Total Net Earnings available for Distribution or TNED) must be allocated to the Profit Accounts referred to in article 17.1. in the following order:
 - (a) first, an amount corresponding to 5% of the profit distributable by law shall be allocated to the Legal Reserve Account, until the aggregate amount allocated to the Legal Reserve Account is equal to 10% of the issued corporate capital of the Company; and
 - (b) second, with respect to any financial year, the PESCS Return Entitlement that has not been fully allocated to the PESCS Profit Account due to insufficient profits in any previous financial year shall be allocated to the PESCS Profit Account; and
 - (c) third, with respect to any financial year, the PESCS Return Entitlement that has been allocated to the PESCS Profit Account and which has thereafter been withdrawn from the PESCS Profit Account due to allocation of losses under article 17.2. in a subsequent financial year shall be allocated to the PESCS Profit Account; and
 - (d) fourth, with respect to any financial year, an amount equal to the sum of the PESCS Return Entitlement for such financial year shall be allocated to the PESCS Profit Account; and
 - (e) finally, the part of the profit remaining after the allocations pursuant to paragraph (a) to and including (d) shall be allocated to the General Profit Account.

Return

17.4. Subject to article 17.6., on each PESCS Period End Date, the balance of the PESCS Profit Account shall be payable to the PESCS Shareholder(s), calculated on the following basis:

- (a) in case of a final dividend: the balance of the PESCS Profit Account (taking into account the reduction in the PESCS Profit Account effected by any advance payment on dividends made to the PESCS Shareholder);
- (b) in the case of an advance payment on dividends made to the PESCS Shareholder(s): the balance of the PESCS Profit Account determined on the assumption that the calendar day immediately preceding the relevant PESCS Period End Date is the end of a financial year.

17.5. Any distribution out of the General Profit Account, which is not contemplated by Article 17.4., can only be made to the Ordinary Shareholders of the Company pursuant to a resolution of the single Shareholder (who can either be a PESCS Shareholder or an Ordinary Shareholder or both) or a unanimous resolution of the general meeting of the Shareholders of the Company where the entire voting share capital of the Company is present or represented.

17.6. To the extent permitted by law, the board of managers may pay out an advance payment on dividends.

17.7. The final dividend with respect to a financial year must be declared by a resolution of the single Shareholder (who can either be a PESCS Shareholder or an Ordinary Shareholder or both) or a resolution of the general meeting of Shareholders of the Company (composed of the PESCS Shareholders and the Ordinary Shareholders), taking into consideration any advance payment on dividends declared by the board of managers with respect to the same financial year.

17.8. Each Shareholder (who can either be a PESCS Shareholder or an Ordinary Shareholder or both) who is entitled to receive a final dividend or, as the case may be, an advance payment on dividends may decide that said dividend shall accrue and be paid on a later date.

Art. 18. Definitions

The following capitalised terms used in the present articles of association (the Articles) shall have the following meanings:

PESCS Return Entitlement means an amount (with respect to any PESCS Return Period) equal to 5% of the accounting profits realised by the Company during the relevant PESCS Return Period. For the avoidance of doubt accounting profits are determined gross of the PESCS Return Entitlement.

PESCS Return Period means the period:

- (a) starting on (and including) the Commencement Date; and
 - (b) ending on (but not including) the next Period End Date; and
- based on a year of 365 days and the number of whole days in the PESCS Return Period.

PESCS Investment Amount means the sum of:

- (a) the nominal value of each PESCS multiplied by the number of PESCS on issue; and
- (b) the balance of the PESCS Profit Account; and
- (c) with respect to any financial year, the amounts that have not been fully allocated to the PESCS Profit Account due to insufficient profits in any previous financial year, or which have been allocated to the PESCS Profit Account but withdrawn due to the allocation of losses.

PESCS Period End Date means:

- (a) December 31st of each year occurring before the date specified in Article 5.6; and
- (b) each date of redemption of the PESCS by the Company pursuant to Article 5.6 and Article 5.7; and

(c) each date of payment on the PESCS by the Company pursuant to Article 17.6, or, if such date is not a Business Day, the next Business Day (unless that day falls in the following financial year, in which case the PESCS Period End Date ends on the previous Business Day).

PESCS Profit Account as defined in Article 17.1.

Business Day means a day (other than a Saturday or Sunday or public holiday) on which commercial banks are generally open for business in Luxembourg.

Commencement Date means June 29, 2006 or the first day after a PESCS Period End Date.

Legal Reserve Account as defined in article 17.1.

Period End Date means each PESCS Period End Date.

Profit Accounts means the PESCS Profit Account and the General Profit Account.

Total Net Earnings available for Distribution or TNED has the meaning given in Article 17.3.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 19. Dissolution and liquidation of the Company

19.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be Shareholders of the Company (Shareholders meaning PESCS Shareholders or/and Ordinary Shareholders), appointed by a resolution of the single Shareholder (who can either be a PESCS Shareholder or an Ordinary Shareholder or both) or a resolution of the general meeting of Shareholders of the Company (comprising the Ordinary Shareholders and the PESCS Shareholders) which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the Shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

19.2. These Articles shall remain in effect during the liquidation.

19.3. Any assets remaining after payment of all of the Company's debts shall be applied as follows:

(a) first, to the PESCS Shareholder(s), the PESCS Investment Amount, where the balance of the PESCS Profit Account is determined on the assumption that the calendar day immediately preceding the resolution of the Shareholder(s) provided for in article 19.1. is the end of a financial year;

(b) second, to the Ordinary Shareholder(s), the paid up part on the Ordinary Shares;

(c) third, to the Ordinary Shareholder(s), the remainder after the distributions pursuant to paragraphs (a) to (b).

Upon liquidation, no distributions may be made to the Company in respect of Shares held by it.

19.4. After the liquidation has been completed, the books and records of the Company shall be kept for the period prescribed by law by the person appointed for that purpose in the resolution of the single Shareholder (who can either be a PESCS Shareholder or an Ordinary Shareholder or both) or the general meeting of Shareholders of the Company (composed of the PESCS Shareholders and the Ordinary Shareholders), to dissolve the Company. Where the single Shareholder or the general meeting of the Shareholders of the Company has not appointed such person, the liquidators shall do so.

VII. General provision

20. Any disputes or controversies between shareholders on the interpretation of the Articles or on the corporate relations between (i) shareholders, (ii) shareholders and the board of managers and (iii) shareholders and the Company shall be subject to arbitration by a mediator or, upon request of a party by a counsel of three mediators that will be appointed by the president of the court of the District of Luxembourg. The mediator(s) must be Luxembourg resident(s).

21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.»

Fifth resolution

The meeting resolves (i) to acknowledge the resignation, effective as of the date hereof, of Mr Leonardo del Vecchio, as manager of the Company and to grant him full discharge for the performance of his duties, as manager of the Company and (ii) to appoint with effect as of today as managers of the Company for an unlimited duration:

a) A Manager:

- Mr Leonardo del Vecchio, prenamed.

b) B Managers:

- Mr Bart Zech, company manager, born on September 5, 1969 in Putten, The Netherlands, with professional address at L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès;

- Mr Patrice Gallasin, company manager, born on December 9, 1970 in Villers-Semeuse, France, with professional address at L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès;

- Mr Roeland Pels, company manager, born on August 28, 1949 in Hilversum, The Netherlands, with professional address at L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

Sixth resolution

The meeting resolves to establish the registered office and the principal establishment of the Company at L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

Estimated costs

For the purpose of registration, it is stated that the transfer of the principal establishment of the Company to Luxembourg is exempt from capital duty (droit d'apport) according to Article 3, paragraph 2 of the law of 29 December

1971, «concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales et portant révision de certaines dispositions législatives régissant la perception des droits d'enregistrement», as amended.

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately EUR 8,000.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the appearing party, in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing party, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-neuvième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

I. M. Claudio Del Vecchio, administrateur de société, résidant au 393 Mill River Road, 11771 Muttontown, New York, Etats-Unis,

II. Mme Marisa Del Vecchio, administrateur de société, résidant à Via Monte Brianzo n. 16, Rome, Italie,

III. Mme Paola Del Vecchio, administrateur de société, résidant à Vicolo Narae n. 10, Agordo (BL), Italie,

IV. M. Leonardo Maria Del Vecchio, administrateur de société, résidant Via Brennero n. 1, Milan, Italie,

V. M. Luca Del Vecchio, administrateur de société, résidant à Via Cantù n. 2, Milan, Italie,

VI. M. Clemente Del Vecchio, administrateur de société, résidant à Via Cantù n. 2, Milan, Italie (définis ci-après collectivement comme les Nu-Propriétaires et individuellement comme un Nu-Propriétaire),

VII. M. Leonardo Del Vecchio, administrateur de société, résidant Apt 1003, 199 Knightsbridge, London SW7 1HR (l'Usufruitier, et avec les Nu-Propriétaires, les Associés),

ici représentés par Mlle Katarzyna Kuszewska, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu de sept procurations données sous seing privé le 27 juin 2006.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes ainsi que le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Les Associés sont les seuls associés de la société DELFIN, S.r.l., une société de droit italien, ayant son siège social sis Via Cantù n. 2, Milan, Italie, enregistrée sous le numéro 00894890250 auprès du registre de commerce de Milan (la Société), ayant un capital social émis de cinq cent vingt millions neuf cent vingt-neuf mille neuf cent cinquante euros (EUR 520.929.950), représenté six (6) actions sans valeur nominale d'un montant total de quatre-vingt-cinq millions trois cent soixante-dix mille euros (EUR 85.370.000) chacune (les Actions Children) et une (1) action sans valeur nominale d'un montant total de huit millions sept cent mille neuf cent cinquante euros (EUR 8.709.950) (l'Action Parent).

Chaque Nu-Propriétaire est le nu-propriétaire d'une (1) Action Children. L'Usufruitier est le propriétaire légal de l'Action Parent et a un droit d'usufruit sur toutes les Actions Children et exerce ainsi les droits de vote attachés à celles-ci.

II. Que par résolution valablement adoptée par les associés de la Société en Italie le 29 juin 2006, conformément aux dispositions des statuts de la Société, la Société a décidé de transférer son siège social statutaire et son principal établissement de Milan, Italie, à Luxembourg-Ville avec effet au 29 juin 2006, sans dissolution de la société mais avec continuation de sa personnalité juridique. Toutes les formalités requises par le droit italien afin de réaliser cette décision ont d'ores et déjà été accomplies; une copie de ladite résolution restera annexée au présent acte.

III. Qu'il résulte des comptes intérimaires de la Société en date du 31 mai 2006 ainsi qu'une déclaration du gérant unique de la Société attestant que la valeur de l'actif net de la Société à la date du présent acte est de six milliards six cent dix-sept millions cinq cent vingt-six mille neuf cent trente-cinq euros (EUR 6.617.526.935), que les actifs nets de la Société correspondent au moins à la valeur du capital social de la Société. Une copie desdits comptes et déclaration resteront annexés au présent acte après signature ne varietur par les parties comparantes et le notaire instrumentant et seront enregistrés au même moment auprès des autorités compétentes.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. transfert du siège social statutaire et du principal établissement de la Société de Milan, Italie à Luxembourg-Ville avec effet au 29 juin 2006, sans dissolution de la société mais avec continuation de sa personnalité juridique;

2. adoption par la Société de la forme légale d'une société à responsabilité limitée sous le nom DELFIN, S.à r.l. et acceptation de la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert du siège social statutaire et du principal établissement de la Société à Luxembourg;

3. conversion des actions existantes de la Société en de nouvelles parts sociales ordinaires et en de nouveaux certificats de parts privilégiés rachetables de Classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacun, ayant les droits et obligations mentionnés dans les modifications des statuts de la Société;

4. modification des statuts de la Société pour les adapter aux lois luxembourgeoises, et en conséquence de l'acceptation par la Société de la nationalité luxembourgeoise comme spécifié dans l'article 2 ci-dessus;

5. acceptation de la démission de M. Leonardo del Vecchio en tant que gérant de la Société, vote de décharge et de nomination de M. Leonardo del Vecchio en tant que gérant A et M. Patrice Gallasin, M. Roeland Pels et M. Bart Zech en tant que gérants B pour une durée illimitée;

6. établissement du siège social statutaire et de l'établissement principal de la Société à L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès; et

7. divers.

Ces faits exposés, les parties comparantes, représentées comme décrit ci-avant, prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire et le principal établissement de la Société de Milan, Italie à Luxembourg-Ville avec effet au 29 juin 2006, sans dissolution de la société mais avec continuation de sa personnalité juridique.

Deuxième résolution

L'assemblée décide que la Société adopte la forme d'une société à responsabilité limitée sous le nom DELFIN, S.à r.l., accepte la nationalité luxembourgeoise et sera dorénavant et à partir du présent acte sujette à la loi luxembourgeoise.

Troisième résolution

L'assemblée décide de convertir les Actions Children et l'Action Parent de la Société en deux nouvelles classes de parts sociales qui sont ainsi créées:

- vingt millions trente-sept mille cent quatre-vingt-dix-huit (20.037.198) nouvelles parts sociales ordinaires, et
- huit cent mille (800.000) nouveaux certificats de parts privilégiés rachetables de Classe A,

d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacun ayant les droits et obligations mentionnés dans les modifications des statuts de la Société, et alloués de la façon suivante:

I. Claudio Del Vecchio

a) trois millions deux cent quatre-vingt-trois mille six cent quatre-vingt-seize (3.283.696) nouvelles parts sociales ordinaires, et

b) cent trente et un mille cent quatre (131.104) nouveaux certificats de parts privilégiés rachetables de Classe A.

II. Marisa Del Vecchio

a) trois millions deux cent quatre-vingt-trois mille six cent quatre-vingt-seize (3.283.696) nouvelles parts sociales ordinaires, et

b) cent trente et un mille cent quatre (131.104) nouveaux certificats de parts privilégiés rachetables de Classe A.

III. Paolo del Vecchio

a) trois millions deux cent quatre-vingt-trois mille six cent quatre-vingt-seize (3.283.696) nouvelles parts sociales ordinaires, et

b) cent trente et un mille cent quatre (131.104) nouveaux certificats de parts privilégiés rachetables de Classe A.

IV. Leonardo Maria del Vecchio

a) trois millions deux cent quatre-vingt-trois mille six cent quatre-vingt-seize (3.283.696) nouvelles parts sociales ordinaires, et

b) cent trente et un mille cent quatre (131.104) nouveaux certificats de parts privilégiés rachetables de Classe A.

V. Luca del Vecchio

a) trois millions deux cent quatre-vingt-trois mille six cent quatre-vingt-seize (3.283.696) nouvelles parts sociales ordinaires, et

b) cent trente et un mille cent quatre (131.104) nouveaux certificats de parts privilégiés rachetables de Classe A.

VI. Clemente del Vecchio

a) trois millions deux cent quatre-vingt-trois mille six cent quatre-vingt-seize (3.283.696) nouvelles parts sociales ordinaires, et

b) cent trente et un mille cent quatre (131.104) nouveaux certificats de parts privilégiés rachetables de Classe A.

VII. Leonardo del Vecchio

a) trois cent trente-cinq mille vingt-deux (335.022) nouvelles parts sociales ordinaires, et

b) treize mille trois cent soixante-seize (13.376) nouveaux certificats de parts privilégiés rachetables de Classe A.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier et d'adapter les statuts de la Société pour se conformer aux lois luxembourgeoises. Les statuts coordonnés auront dorénavant la teneur suivante:

«I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination DELFIN, S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents Statuts.

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des développements extraordinaires d'ordre politique ou militaire ou des événements se sont produits ou sont imminents et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera nonobstant le transfert temporaire de son siège social, une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris notamment ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou pour garantir ses propres créances et sous-jacents ou créances et sous-jacents de toute société, de toute autre manière, en sa faveur ou en faveur d'autres sociétés ou personnes.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital social

5.1. Le capital social est représenté par vingt millions trente-sept mille cent quatre-vingt-dix-huit (20.037.198) parts sociales ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune (les Parts Sociales Ordinaires), toutes souscrites et entièrement libérées. Le(s) détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires est/sont défini(s) ci-après, individuellement l'Associé Ordinaire et collectivement les Associés Ordinaires.

5.2. Le capital social est aussi représenté par huit cent mille (800.000) certificats de parts privilégiés rachetables de Classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacun (les PESCS), qui sont rachetables conformément aux présents Statuts. Le(s) détenteur(s) de PESCS est/sont défini(s) ci-après, individuellement l'Associé PESCS et collectivement les Associés PESCS.

5.3. La totalité du capital social s'élève à cinq cent vingt millions neuf cent vingt-neuf mille neuf cent cinquante euros (EUR 520.929.950).

5.4. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'Associé unique (qui peut être un Associé PESCS ou un Associé Ordinaire voire le deux) ou, en cas de pluralité d'associé, de l'assemblée générale des associés, composé d'Associés PESCS et d'Associés Ordinaires, délibérant comme en matière de modification des Statuts. Dans le cas où un Associé PESCS est aussi un Associé Ordinaire, il comptera en tant qu'un seul associé de la Société pour le quorum requis prévu par la loi.

Général - Acquisition ou rachat par la Société de Parts Sociales Ordinaires ou de PESCS

5.5. La Société pourra acquérir ou racheter ses Parts Sociales Ordinaires et PESCS dans les limites établies par les présents Statuts sur base des montants disponibles pour distribution en conformité avec l'article 17.3.

Rachat ou acquisition obligatoire des PESCS par la Société

5.6. Dans les limites permises par la loi, en 2055, la Société devra racheter ou acquérir tous (et pas seulement une partie) les PESCS encore émis à cette date.

Rachat optionnel des PESCS par la Société

5.7. Sous réserve de l'article 5.8., la Société pourra racheter les PESCS sur notification écrite d'au moins 6 jours à chaque Associé PESCS, informant de la date proposée pour le rachat (qui doit être un Jour Ouvrable) et le prix de rachat avec un détail raisonnable sur les calculs tels que requis par l'article 5.8. (le cas échéant).

Rémunération payable aux Associés PESCS en cas de rachat ou d'acquisition

5.8. Les Associés PESCS, en rémunération d'un rachat ou d'une acquisition de leurs PESCS par la Société conformément à l'article 5.6. ou l'article 5.7., auront droit à une somme (en numéraire ou en nature) d'un montant équivalent au:

- (a) Montant d'Investissement PESCS; et
- (b) le Coupon PESCS; moins;
- (c) tous les dividendes déclarés mais pas encore payés aux Associés PESCS à la date à laquelle les PESCS sont rachetés ou acquis par la Société conformément aux articles 5.6. ou 5.7.

Art. 6. Indivisibilité et transfert de Parts Sociales Ordinaires

6.1. Envers la Société, les Parts Sociales Ordinaires de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale Ordinaire est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. Au cas où un usufruit serait créé sur des Parts Sociales Ordinaires, tout droit de vote attaché auxdites Parts Sociales Ordinaires sera exercé par le détenteur du droit d'usufruit à l'exclusion du détenteur du droit de propriété sous-jacent.

6.2. Les Parts Sociales Ordinaires sont librement cessibles entre associés de la Société, entre Associé PESCS et Associé Ordinaire, ou, si il n'y a pas pluralité d'Associé dans la Société (qui peut être un Associé PESCS ou un Associé Ordinaire voire les deux), à des tiers.

En cas de pluralité d'associés de la Société, la cession de Parts Sociales Ordinaire à des non Associés Ordinaires et/ou à des non Associés PESCS n'est possible qu'avec l'accord donné en assemblée générale des Associés de la Société (composée d'Associés PESCS et d'Associés Ordinaires), représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de Parts Sociales Ordinaires n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Art. 7. Indivisibilité et transfert des PESCS

7.1. Envers la Société, les PESCS de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par PESCS est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. Au cas où un usufruit serait créé sur les PESCS, tout droit de vote attaché auxdites PESCS sera exercé par le détenteur du droit d'usufruit à l'exclusion du détenteur du droit de propriété sous-jacent.

7.2. Les PESCS sont librement cessibles entre Associés de la Société, entre Associé PESCS et Associé Ordinaire, ou, si il n'y a pas pluralité d'Associé dans la Société (qui peut être un Associé PESCS ou un Associé Ordinaire voire les deux), à des tiers.

En cas de pluralité d'Associés de la Société, la cession de PESCS à des non Associés Ordinaires et/ou à des non Associés PESCS n'est possible qu'avec l'accord donné en assemblée générale des Associés de la Société (composée d'Associés PESCS et d'Associés Ordinaires), représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de PESCS n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Art. 8. Registre des associés

Un registre des Associés de la Société est conservé au siège social de la Société conformément aux prescriptions de la Loi et peut être consulté par chacun des Associés sur requête.

III. Gestion - Représentation

Art. 9. Conseil de gérance

9.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'Associé unique de la Société (qui peut être un Associé PESCS ou un Associé Ordinaire voire les deux) ou de l'assemblée générale des Associés de la Société (composée d'Associés PESCS et d'Associés Ordinaires) laquelle fixera la durée de leur mandat. En cas de pluralité de gérants, ceux-ci constitueront un conseil de gérance d'au moins trois membres mais n'excédant pas sept membres et composé de gérants A et de gérants B. Lesdits gérants ne sont pas nécessairement des Associés de la Société.

9.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance

10.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'Associé unique (qui peut être un Associé PESCS ou un Associé Ordinaire voire les deux) ou de l'assemblée générale des Associés de la Société (composée d'Associés PESCS et d'Associés Ordinaires) seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

10.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, Associés (qui peut être un Associé PESCS ou un Associé Ordinaire voire les deux) ou non, par le gérant, en cas de pluralité de gérants, par un gérant A agissant conjointement avec un gérant B de la Société.

Art. 11. Procédure

11.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

11.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionné brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

11.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

11.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

11.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins un gérant A et un gérant B sont présents ou représentés (en personne ou par procuration). Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

11.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

11.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 12. Représentation

La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature unique d'un gérant de la Société s'agissant des transactions n'excédant pas un montant de dix mille euros (EUR 10.000) et par les signatures conjointes d'un gérant A et d'un gérant B pour toute transaction excédant un montant de dix mille euros (EUR 10.000) ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 10.2. des présents Statuts.

Art. 13. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 14. Pouvoirs et droits de vote

14.1. L'associé unique (qui peut être un Associé PESCS ou un Associé Ordinaire voire les deux) exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des Associés de la Société.

14.2. Chaque Associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

14.3. Tout Associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des Associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 15. Forme - Quorum - Majorité

15.1. Lorsque le nombre d'Associés n'excède pas vingt-cinq Associés de la Société (étant entendu que si une personne ou une entité est un Associé PESCS et un Associé Ordinaire, cette personne ou entité compte pour un Associé de la Société), les décisions des Associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque Associé de la Société (les Associés PESCS et les Associés Ordinaires) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les Associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des Associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

15.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des Associés de la Société détenant plus de la moitié du capital social.

15.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

15.4. Si un Associé PESCS est aussi un Associé Ordinaire, il compte en tant qu'un seul associé de la Société dans le quorum requis prévu par la loi.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 16. Exercice social

16.1. L'exercice social commence le trente juin de chaque année et se termine le vingt-neuf juin de chaque année.

16.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

16.3. Tout Associé (qui peut être un Associé PESCS ou un Associé Ordinaire voire les deux) peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 17. Profits et pertes

Général

17.1. La Société devra maintenir:

- (a) un compte de réserve légale (le Compte de Réserve Légale);
- (b) un compte de profits de PESCS (le Compte de Profits PESCS); et
- (c) un compte général de profits (le Compte Général de Profits) (qui n'est pas un Compte de Profits PESCS), qui seront tous en euros (EUR).

Affectation des pertes

17.2. Les pertes de la Société reprises dans le compte des bénéfices et des pertes, telle qu'adopté par l'assemblée générale des Associés de la Société (composé d'Associé PESCS et d'Associés Ordinaires), devront être affectées de la manière suivante:

- (a) premièrement, sur le Compte Général de Profits, dans la mesure où ce compte présente un solde positif;
- (b) deuxièmement, le solde restant après l'opération prévue par le paragraphe (a) sera, le cas échéant, affecté sur le Compte de Profits PESCS dans la mesure où ce compte présente un solde positif; et
- (c) troisièmement, le solde restant après les opérations prévues par les paragraphes (a) et (b) ci-dessus sera, le cas échéant, affecté sur le Compte Général de Profits.

Affectation des bénéfices

17.3. Chaque exercice social, la totalité des bénéfices à affecter conformément à la loi telle que mentionnée dans les comptes annuels de la Société, pour clarification, en incluant les Coupons PESCS doit:

- (i) premièrement, être majoré du montant des Coupons PESCS pour les précédentes Périodes de Coupons PESCS qui n'ont pas été distribuées; et
- (ii) par la suite, le total de ces sommes (le Montant Total Net disponible pour des Distributeurs ou TNED) sera affecté aux Comptes de Profits dont il est question à l'article 17.1. dans l'ordre suivant:
 - (a) premièrement, un montant correspondant à 5% des bénéfices distribuables selon la loi sera affecté au Compte de Réserve Légale, jusqu'à ce que le montant alloué au Compte de Réserve Légale atteigne 10% du capital social de la Société; et
 - (b) deuxièmement, pour n'importe quelle année sociale, les montants équivalents aux Coupons PESCS qui n'auront pas été pleinement affectés au Compte de Profits de PESCS, en raison de bénéfices insuffisants lors d'exercices sociaux précédents, seront affectés au Compte de Profits PESCS; et
 - (c) troisièmement, pour n'importe quel exercice social, les Coupons PESCS qui auront été affectés au Compte de Profits PESCS et qui auront par après été retirés de ce compte en raison d'affectation de pertes conformément à l'article 17.2. lors d'un exercice social ultérieur, seront affectés au Compte de Profits PESCS; et
 - (d) quatrièmement, pour n'importe quel exercice social, un montant équivalent aux Coupons PESCS sera, pour l'exercice concernée, affecté au Compte de Profits PESCS; et
 - (e) finalement, le solde du bénéfice restant après l'accomplissement des opérations décrites aux alinéas (a) à (d) inclusivement sera affecté au Compte Général de Profits.

Coupons

17.4. Sous réserve de l'article 17.6., à chaque Fin de Période PESCS, le solde du Compte de Profits PESCS sera payé aux Associés PESCS, calculé comme suit:

- (a) en cas de dividende final: le solde du Compte de Profits PESCS (tenant compte de la réduction dans le Compte de Profits PESCS du fait d'avances sur paiement de dividendes faits à l'Associé PESCS);
- (b) dans l'hypothèse d'un versement d'acomptes sur dividendes fait à l'Associé PESCS: le solde du Compte de Profits PESCS déterminé sur la présomption que le jour calendrier immédiatement précédant la Fin de Période PESCS prévue pour le PESCS est la fin d'une année sociale.

17.5. Toute distribution sur les Comptes de Profits qui n'est pas prévue par 17.4. peut seulement être faite aux Associés Ordinaires suite à une résolution de l'associé unique (qui peut être un Associé PESCS ou Associé Ordinaire voire les deux) ou suite à une résolution unanime de l'assemblée générale des Associés de la Société où l'ensemble du capital social votant de la Société est présent ou représenté, étant entendu, pour autant que de besoin, que les Associés PESCS ne seront en droit de recevoir que les seules distributions effectuées à partir du Compte de Profits PESCS.

17.6. Dans les limites permises par la loi, le conseil de gérance peut effectuer un versement d'acomptes sur dividendes.

17.7. Le dividende final d'un exercice social doit être déclaré par une résolution de l'Associé unique (qui peut être un Associé PESCS ou Associé Ordinaire voire les deux) ou par une résolution de l'assemblée générale des Associés de la Société (composé d'Associé PESCS et d'Associés Ordinaires), en tenant compte de tout versement d'acomptes sur dividendes déclarés par le conseil d'administration pour la même année sociale.

17.8. Chaque associé (qui peut être un Associé PESCS ou Associé Ordinaire voire les deux) qui est autorisé à recevoir un dividende final ou, le cas échéant, le paiement d'un acompte sur les dividendes peut décider que ledit dividende peut être accumulé et payé à une date ultérieure.

Art. 18. Définitions

Les termes capitalisés suivants utilisés dans ces statuts (les Statuts) auront les significations suivantes:

Coupon PESCS signifie un montant (en rapport avec toute Période de Coupon PESCS) égal à 5% des revenus comptables réalisés par la Société pour la Période de Coupon PESCS pertinente. Pour précision les revenus comptables sont considérés brutes pour les Coupons PESCS.

Période de Coupon PESCS signifie la période:

- (a) commençant à (et comprenant) la Date de Commencement; et
- (b) finissant à (mais sans comprendre) la Fin de Période PESCS; et basée sur une année de 365 jours et le nombre de jours entiers dans la Période de Coupon PESCS.

Montant de l'Investissement PESCS signifie la somme de:

- (a) la valeur nominale de chaque PESCS multipliée par le nombre de PESCS émis; et
- (b) le solde du Compte de Réserve de Prime d'Emission PESCS; et

(c) par rapport à chaque exercice social, les montants qui n'ont pas été pleinement affectés au Compte de Profits PESCS en raison de profits insuffisants lors d'exercices sociaux précédents ou qui ont été affectés au Compte de Profits PESCS mais retirés du fait d'affectation à des pertes.

Fin de Période PESCS signifie:

- (a) le 31 décembre de chaque année arrivant avant la date mentionnée à l'article 5.6.;
- (b) chaque date de rachat des PESCS par la Société conformément à l'article 5.6. et l'article 5.7.; et
- (c) chaque date de paiement sur les PESCS par la Société en vertu de l'article 17.6, ou si telle date n'est pas un Jour Ouvrable, le premier Jour Ouvrable suivant (à moins que ce jour ne tombe dans l'exercice sociale suivant, auquel cas la Fin de Période PESCS finira le Jour Ouvrable précédent).

Compte de Profits PESCS a le sens précisé à l'article 17.1.

Jour Ouvrable signifie une journée (autre qu'un samedi, dimanche ou un jour férié) où les banques commerciales sont généralement ouvertes au Luxembourg.

Date de commencement signifie le 29 juin 2006 ou le premier jour après la Fin de Période PESCS.

Compte de Réserve Légale a le sens précisé à l'article 17.1.

Fin de Période signifie chaque Fin de Période PESCS.

Comptes de Profits signifie le Compte de Profits PESCS et le Compte Général de Profits.

Montant Total Net disponible pour Distribution ou TNED a le sens précisé à l'article 17.3.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 19. Dissolution et liquidation de la Société

19.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non (Associé signifiant Associé PESCS et/ou Associé Ordinaire), nommés par résolution de l'Associé unique (qui peut être un Associé PESCS ou un Associé Ordinaire voire les deux) ou par résolution de l'assemblée générale des Associés de la Société (comprenant les Associés Ordinaires et les Associés PESCS) qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) Associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

19.2. Les Statuts conserveront leurs effets pendant la durée de la liquidation.

19.3. Tous les actifs restant après paiement de toutes les dettes de la Société devront être répartis comme suit:

- (a) premièrement, aux Associés PESCS, le Montant d'Investissement PESCS, où le solde du Compte de Profits PESCS est déterminé sur la présomption que le jour calendrier précédant immédiatement la résolution de(s) l'Associé(s) prévue à l'article 19.1. est la fin de l'année sociale;
- (b) deuxièmement, aux Associés Ordinaires, la part libérée sur ces Parts Ordinaires;
- (c) troisièmement, aux Associés Ordinaires, le solde restant après les distributions conformément aux alinéas (a) et (b).

Pendant la liquidation, aucune distribution ne pourra être faite à la Société relativement aux Parts Sociales qu'elle détient.

19.4. Après que la liquidation ait été terminée, les livres et documents de la Société seront conservés pendant la période prescrite par la loi par la personne désignée pour cette mission dans la résolution de l'Associé unique (qui peut être un Associé PESCS ou un Associé Ordinaire voire les deux) ou par résolution de l'assemblée générale des Associés de la Société (comprenant les Associés Ordinaires et les Associés PESCS) prononçant la dissolution de la Société. Si l'Associé unique ou l'assemblée générale des Associés de la Société n'a désigné personne, les liquidateurs devront s'en charger.

VII. Disposition générale

20. Tout litige ou conflit entre Associés concernant l'interprétation desdits Statuts ou dans le cadre des relations sociétaires entre (i) Associés, (ii) Associés et le conseil de gérance et (iii) Associés et la Société doivent être sujettes à un arbitrage par un médiateur ou, sur requête d'une des parties par un conseil de trois médiateurs qui seront nommés par le président de la cour du district de Luxembourg. Le(s) médiateur(s) sera/seront un/des résident(s) Luxembourg.

21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide (i) de confirmer la démission, avec effet en date du présent acte, de M. Leonardo del Vecchio comme gérant de la Société et de lui donner pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date du présent acte et (ii) de nommer comme gérants de la Société pour une durée indéterminée, avec effet immédiat:

(a) *Gérant A:*

- Leonardo del Vecchio, prénommé.

(b) *Gérant de classe B:*

- Bart Zech, administrateur de sociétés, né le 5 septembre 1969 à Putten, Pays-Bas, avec adresse professionnelle à L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès;
- Patrice Gallasin, administrateur de sociétés, né le 9 décembre 1970 à Villers-Semeuse, France, avec adresse professionnelle à L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès;
- Roeland Pels, administrateur de sociétés, né le 28 août 1949 à Hilversum, Pays-Bas, avec adresse professionnelle à L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'établir le siège social statutaire et établissement principal de la Société à L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

Estimation des couts

Il est dès lors constaté, pour les besoins de l'enregistrement, que le transfert du principal établissement de la Société effective au Luxembourg est exempté du droit d'apport selon l'Article 3, paragraphe 2 de la loi du 29 décembre 1971 «concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales et portant révision de certaines dispositions législatives régissant la perception des droits d'enregistrement», telle que modifiée.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont approximativement estimés à la somme de EUR 8.000.

Dont acte

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, certifie à la demande des parties comparantes que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la demande des parties comparantes et en cas de divergences entre les versions anglaises et françaises, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, ils ont signé avec Nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: K. Kuszewska, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 juillet 2006.

H. Hellinckx.

(065325.3/242/897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

LUX BUILD COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 104.000.

Par un courrier recommandé en date du 14 juin 2006, Monsieur Georges Mathieu demeurant à L-2221 Luxembourg, 285, rue de Neudorf a démissionné avec effet immédiat de la société LUX BUILD COMPANY, S.à r.l., avec siège social, L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter R.C. B 104.000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR09098. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064085.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

SALON SUSI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9050 Ettelbruck, 92, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 102.462.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR09150, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour la gérance

Signature

(064108.3/1051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

VENDING INVESTMENT I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 117.432.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the seventeenth of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

NMÁS1 PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL LIMITED, a company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at 26, New Street St. Helier Jersey, acting in its capacity of general partner of NMÁS1 PRIVATE EQUITY FUND US N° 1 LIMITED PARTNERSHIP and NMÁS1 PRIVATE EQUITY FUND N° 2 LIMITED PARTNERSHIP.

The founder is here represented by Miss Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg, with professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée», which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole partner may join with one or more joint partners and, in the same way, the following partners may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole partner, he exercises the powers devolved to the General Meeting of partners.

Art. 2. The Company's name is VENDING INVESTMENT I, S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, under-writing firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any partner are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred inter vivos to non-partners unless members representing at least three-quarters of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the individual signature of one member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a partner or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers' decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Partners' decisions

Art. 14. Partners' decisions are taken by partners' meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the partners' number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each partner shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by partners representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting partners whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of partners representing the three-quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of partners together with the balance sheet.

Art. 18. Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the partners.

However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole partner can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on December 31, 2006.

Subscription - Payment

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed as follows:

- 244 (two hundred forty-four) shares by NMÁS1 PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL LIMITED, prenamed, acting in its capacity of general partner of NMÁS1 PRIVATE EQUITY FUND US N° 1 LIMITED PARTNERSHIP, and fully paid up in;

- 256 (two hundred fifty-six) shares by NMÁS1 PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL LIMITED, prenamed, acting in its capacity of general partner of NMÁS1 PRIVATE EQUITY FUND N° 2 LIMITED PARTNERSHIP, and fully paid up in;

Therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is as now at the disposal of the Company VENDING INVESTMENT I, S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration:

Mrs Bénédicte Herlinvaux, Expert Comptable, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

Mrs Noëlla Antoine, Expert Compable, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the individual signature of one of the Managers.

2) The Company shall have its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with Us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-sept février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

NMÁS1 PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL LIMITED, une société constituée sous la loi de Jersey, ayant son siège social au 26, New Street St. Helier Jersey, agissant en sa qualité de gérant (general partner) de NMÁS1 PRIVATE EQUITY FUND US N° 1 LIMITED PARTNERSHIP et de NMÁS1 PRIVATE EQUITY FUND N° 2 LIMITED PARTNERSHIP.

Fondateur ici représenté par Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé par lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera VENDING INVESTMENT I, S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un membre du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte des profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte des profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte des profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites comme suit:

- 244 (deux cent quarante-quatre) parts sociales par NMÁS1 PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL LIMITED, pré-nommée, agissant en sa qualité de gérant (general partner) de NMÁS1 PRIVATE EQUITY FUND US N° 1 et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire;

- 256 (deux cent cinquante-six) parts sociales par NMÁS1 PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL LIMITED, pré-nommée, agissant en sa qualité de gérant (general partner) de NMÁS1 PRIVATE EQUITY FUND N° 2 et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire;

de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société VENDING INVESTMENT I, S.à r.l., ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Madame Bénédicte Herlinvaux, Expert Comptable, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Madame Noëlla Antoine, Expert Comptable, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature individuelle d'un des deux gérants.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, vol. 153S, fol. 65, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

J. Elvinger.

(065717.3/211/370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

HUTCHISON PORT HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 116.642.

La dénomination de l'associée unique HUTCHISON WESTMINSTER, S.à r.l. a changé et devient à présent HPH INVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08314. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064464.3/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

SWEDEN DIA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 100.621.

Lors du conseil d'administration tenu le 30 mars 2006, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Madame Sally Flanagan, avec adresse au 25, Aldenham Avenue, WD7 8HZ, Hertfordshire, Royaume-Uni, de son poste d'administrateur avec effet immédiat.
- Cooptation de Monsieur Cameron Crockett, avec adresse au 30, Charles Street, SW13 0NZ, Barnes, Londres, Royaume-Uni, au poste d'administrateur avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes se terminant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.
- Acceptation de la démission de Madame Noëlla Antoine, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son poste d'administrateur avec effet immédiat.
- Acceptation de la nomination de Madame Marjorie Ng Fo Yan, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au poste d'administrateur avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes se terminant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.
- Acceptation de la nomination de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, au poste de commissaire avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes audités se terminant le 31 décembre 2006 et les comptes consolidés se terminant le 31 décembre 2005 et qui se tiendra en 2010.
- Acceptation de la démission de KPMG AUDIT, avec siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, de son poste de commissaire avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08795. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064414.3/581/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2006.

ENTREPRISE EWEN VICTOR ET FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7374 Helmdange, 183, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 29.572.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2006, réf. LSO-BQ05154, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ENTREPRISE EWEN VICTOR ET FILS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Signature

(065174.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.

EASYMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 117.407.

STATUTS

L'an deux mille six, le seize juin.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1.- AGIR LUXEMBOURG S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve,

ici représentée par Monsieur Patrick Meunier, directeur de société, demeurant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 15 juin 2006,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci;

2.- Monsieur Patrick Meunier, prénommé.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de EASYMAR S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, laquelle, inobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), divisé en mille (1.000) actions de trente et un euros (EUR 31,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois un administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le second mardi du mois de juin de chaque année à 9.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille six.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an deux mille sept.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- AGIR LUXEMBOURG S.A., prénommée, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	999
2.- Monsieur Patrick Meunier, prénommé, une action	1
Total: mille actions	1.000

Les actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,00).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Patrick Meunier, directeur de société, né à Paris (France), le 9 mai 1960, demeurant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve;
 - b) Madame Anna De Meis, administratrice de sociétés, épouse de Monsieur Patrick Meunier, née à Villerupt (France), le 22 mai 1964, demeurant à L-4394 Pontpierre, 5, rue de l'Ecole;
 - c) Monsieur Patrick Houbert, juriste, né à Rose Hill (Ile Maurice), le 5 janvier 1976, demeurant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire: MRM CONSULTING S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-4394 Pontpierre, 5, rue de l'Ecole, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 56.911.
- 4.- Est nommé administrateur-délégué: Monsieur Patrick Meunier, prénommé.
- 5.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille onze.
- 6.- Le siège social est établi à L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, ès qualités qu'il s'agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Meunier, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, vol. 28CS, fol. 87, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

E. Schlessler.

(065182.3/227/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2006.